

**Concours enseignants  
CAPLP Lettres-langues 2015**

**Options : A : Lettres - Anglais  
B : Lettres - Espagnol**

**Dans le cadre de la loi sur la refondation de l'école (8 juillet 2013) les concours de recrutement sont renouvés à partir de la session 2014 :**  
**- admissibilité : 13 et 14 avril 2015**  
**- admission en juin/juillet 2015**  
**Pendant l'année de M1.**

Les ESPE en collaboration avec les 4 universités partenaires, délivreront des Masters enseignements, éducation, formation (MEEF), à l'issue de deux années d'études post-licence.

Les épreuves du concours prendront davantage en compte les compétences professionnelles et seront mieux intégrées dans la formation. Elles comprennent :

- admissibilité : deux épreuves écrites
- admission : deux épreuves orales

Le mode de recrutement des enseignants basé sur un concours situé en année de M1, « métier de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF), coordonnée par l'école supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE). Ces concours donnent un poids important à l'oral 2/3 et uniquement 1/3 pour les écrits. Ils sont suivis par un M2 en alternance avec un statut de fonctionnaire stagiaire :

- le concours a lieu en M1 (écrits en avril et oraux en juin)
- Ils sont également ouverts aux étudiants, titulaire d'un M1 ou équivalent, ou les étudiants inscrits en Master 2 et aux personnes titulaires d'un diplôme équivalent.
- Les étudiants admis à ces concours seront au cours de leur seconde année de Master, rémunérés à plein temps en tant que fonctionnaires stagiaires et effectueront un service d'enseignement à mi-temps.
- Ils prendront leurs fonctions comme titulaires à la rentrée 2016.

***Parcours du Master préparant à ce concours : Lettres-langues***

Etablissement de formation : Montpellier : Faculté d'éducation de l'UM - [www.univ-montp2.fr](http://www.univ-montp2.fr)  
Responsable du parcours : Eric Favard – [eric.favard@fde.univ-montp2.fr](mailto:eric.favard@fde.univ-montp2.fr)

Nombre de postes ouverts en 2015 : CAPLP anglais lettres 180 – CAPLP espagnol – lettres 75

	Poste en 2014	Présents aux concours	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
Anglais - lettres	150	434	336	145
Espagnol - lettres	65	360	160	65

# CAPLP Lettres-langues

Épreuves d'admissibilité, l'épreuve comporte :

<p><b>Épreuve 1 : Langue vivante :</b></p> <p><i>En langue vivante, le programme de l'épreuve écrite du concours a pour référence les objectifs du programme d'enseignement de langues vivantes étrangères pour les classes préparatoires au CAP et au baccalauréat professionnel.</i></p>	<p>- Une <u>composition</u> en langue étrangère portant sur l'étude d'un dossier constitué de documents se rapportant aux réalités et aux faits culturels du ou des pays dont on étudie la langue, en lien avec les programmes.</p> <p>- Une <u>traduction</u>.</p> <p><i>Durée : 5 heures</i> <i>Coefficient 2</i></p>
<p><b>Epreuve 2 : Lettres</b></p> <p><i>En lettres, le programme de l'épreuve écrite du concours est celui des objets et domaines d'études des programmes de français du lycée professionnel (CAP et baccalauréat professionnel en trois ans).</i></p>	<p>- <u>Le commentaire d'un texte</u> littéraire répondant aux entrées du programme de CAP et aux objets d'étude au programme de baccalauréat professionnel en trois ans.</p> <p>- <u>Le traitement d'une question de grammaire</u> permettant d'éclairer le sens du texte.</p> <p><i>Durée : 5 heures</i> <i>Coefficient 2</i></p>

## Épreuves d'admission

Les deux épreuves orales d'admission comportent un entretien avec le jury qui permet d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision, à réfléchir aux enjeux scientifiques, didactiques, épistémologiques, culturels et sociaux que revêt l'enseignement du ou des champs disciplinaires du concours, notamment dans leur rapport avec les autres champs disciplinaires.

### 1° Épreuve de mise en situation professionnelle

Un tirage au sort détermine pour le candidat la valence sur laquelle porte l'épreuve.

**a) En langue :** l'épreuve consiste en la présentation d'une leçon portant sur les programmes des classes de lycée professionnel. Elle prend appui sur un ou des documents proposés par le jury se rapportant aux réalités et aux faits culturels du ou des pays dont on étudie la langue, en lien avec les programmes.

Une première partie, en langue étrangère, consiste en la proposition de pistes d'exploitation didactiques et pédagogiques de ces documents, et est suivie d'un entretien, au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix.

Chaque partie compte pour moitié dans la notation. La qualité de la langue employée est prise en compte dans l'évaluation de chaque partie de l'épreuve.

**b) En lettres :** l'épreuve consiste en l'étude d'un texte en vue de son inscription dans un objet d'étude du cycle de formation du baccalauréat professionnel ou dans une séquence de CAP, puis à partir du texte, en l'étude d'un point de langue (lexique, grammaire, orthographe) en vue d'un travail en lecture, en écriture ou en expression orale.

*Durée de la préparation : 2 heures 30*

*Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)*

*Coefficient : 4*

### 2° Épreuve d'entretien à partir d'un dossier

L'épreuve prend la forme d'une étude de dossier et porte sur la valence n'ayant pas fait l'objet de la première épreuve d'admission.

**a) En langue :** L'épreuve porte :

– d'une part, sur un document de compréhension fourni par le jury, document audio ou vidéo authentique en langue étrangère, se rapportant aux réalités et aux faits culturels du ou des pays dont on étudie la langue, en lien avec les programmes du lycée professionnel.

– d'autre part, sur un dossier fourni par le jury portant sur les mêmes réalités et faits culturels. Ce dossier est composé de productions d'élèves (écrites et orales) et de documents relatifs aux contextes d'enseignement et au cadre institutionnel.

La première partie de l'entretien se déroule en langue étrangère et permet de vérifier la compréhension du document authentique à partir de sa présentation et de l'analyse de son intérêt. La seconde partie de l'entretien se déroule en français et permet de vérifier la capacité du candidat à prendre en compte les acquis et besoins des élèves, à connaître les valeurs et fonctionnements du système éducatif.

*Durée de préparation : 2 heures / Durée de l'épreuve : 1 heure (pour chaque partie : exposé : 15 minutes ; entretien : 15 minutes)*

**b) En lettres :** le candidat élabore une séquence d'enseignement qu'il expose au jury, à partir de documents en lien avec un des objets ou domaines d'étude du programme. L'exposé se poursuit par un entretien avec le jury au cours duquel le candidat est amené à justifier ses choix didactiques et pédagogiques.

*Durée de la préparation : 2 heures 30*

*Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 30 minutes ; entretien : 30 minutes)*

*Coefficient : 4*

Pour des informations complémentaires : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)